Les dispositifs d'aide à la formation

« Appuyer les clubs de Picardie dans leurs développements »

BF5 – BF4 – BF3 – DEJEPS Triathlon - BNSSA

La stratégie de développement de la Ligue Régionale de Triathlon Picardie intègre un Axe de Travail pour la structuration de l'offre du Triathlon sur le territoire Picard.

Le deuxième objectif de cet Axe est « *d'appuyer les clubs dans leur développement* » qui se décline par l'action « *de former les encadrants aux disciplines enchainées* ».

Une enveloppe budgétaire est prévue spécifiquement pour la formation.

Les dispositifs d'aide à la formation décrits ci-dessous font parties intégrantes de cette action.

La finalité de notre objectif, est que la formation contribue à la structuration des clubs et améliore l'accueil des pratiquants.

Les clubs avec ambition de développer les écoles de triathlon pour les jeunes (axe 2, objectif 2 de la stratégie) auront un plus fort soutien de la part de la Ligue.

Eligibilité aux aides financières

Tous les clubs Picardie sont éligibles et peuvent en faire la demande auprès de l'Equipe Technique Régional (ETR) et la Conseillère Technique de Ligue. Et cela pour :

- Toute personne participant à une formation d'éducateur dispensée par les Ligues et la Fédération.
- Toute action de formation de dirigeant : CFGA, gestion de projet, RH, fonction employeur...

Conditions pour pouvoir bénéficier de cette aide

- Etre licencié F.F.TRI pour la saison en cours et être dans sa deuxième année de licence au minimum
- Etre résident en Région Picardie

Cumulation

Cette aide sera attribuée dans la limite du budget affecté à cette action.

La demande peut être cumulée avec une demande de financement OPCA (dans le cas où le stagiaire peut utiliser ses droits à la formation continue des salariés) dans la mesure où l'OPCA prend seulement une partie des coûts d'inscription de la formation.

Les formations concernées

Toutes les formations visant à structurer, professionnaliser et organiser les clubs et leur fonctionnement.
Dont, les formations fédérales et d'état suivantes :

- Brevet fédéral BF5, BF4, BF3
- DEJEPS Triathlon
- BNSSA (PSE 1)
- PSC1
- Recyclage PSE1
- FFH
- …

Sommaire Financement Club

Formation	**Nb Jours**	**Où**	**Coût*** *(à Oct. 2017)*	**Plus…**
BF5	4	Région	150 Euros	Examen + 30 h en structure club + 1 journée encadrement /observation Ligue
BF4	10	Centre agréé	1 200 Euros	Dossier, Oral, 60 h en structure club
BF3	15	Centre agréé	800 Euros	Stage pédagogique national (IATE)
PSC1	1	Dépt, Région	70 Euros	
BNSSA (*PSE1*)	7	Région	480 Euros	Examen écrit + pratique
BPJEPS	1 100 h	Région	5 000 Euros	610 h en formation + 500 h en stage club
DEJEPS Triathlon	1 200 h	AIX, VICHY	6 500 Euros	700 h en formation + 500 h en stage club
Recyclage PSE1	1	Département	75 Euros	Annuel pour les BNSSA
Module Jeune	1	Région	95 Euros	Frais de formation + mise à disposition de la mallette pédagogique
Arbitrage	1	Région	0 Euros	Prise en charge des frais de déplacement + restauration

***Les coûts indiqués sont des estimations et peuvent être fluctuant selon les organismes de formation.

Voici les dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :

- Je m'engage à m'investir pour l'encadrement dans mon club.
- Je m'engage à m'investir pour la Ligue en intégrant l'Equipe Technique Régionale*

La formation BF5 (*et PSC1*) :

L'accompagnement et le développement de la pratique jeune est un axe principal pour toutes les Ligues. La formation des éducateurs de triathlon est au cœur de cette mission. Les encadrants sportifs sont des personnes ressources pour les dirigeants de nos clubs, susceptibles de proposer et porter des projets pour l'association. Le plan de formation proposé permet aux personnes intéressées par l'animation sportive et l'entraînement, d'acquérir des connaissances progressivement et de partager (et faire partager) des valeurs communes favorables à une pratique saine et efficace du sport. Ce dispositif d'aide à la formation BF5 est ouvert aux clubs formateurs des jeunes.

- 100% de prise en charge pour
  - les clubs labellisés école de triathlon ou souhaitant mettre en place une école de triathlon au sein de son club ;
  - si engagement en sein de l'Equipe Technique Régionale de la Ligue de Triathlon Picardie.
  - A condition de valider le diplôme
- 30% de prise en charge pour les clubs non labellisés
- Mise à disposition gratuitement de la mallette pédagogique EFT

Formation module jeune :

Dans le cadre de la formation de l'encadrement des clubs, des modules spécifiques à destination des dirigeants, des bénévoles et des professionnels seront progressivement mis en place.

En parallèle à la formation BF5 (initiateur de club), un module « Jeunes et EFT » est mis en place pour cette saison 2018.

Ce module est composé d'une journée théorique qui se déroulera le dimanche 17 décembre 2017 à Montdidier.
Ce module est ouvert à tous (Dirigeants, bénévoles, éducateurs…).

- Mise à disposition de la mallette pédagogique pour les stagiaires BF5.
- 50% de prise en charge de la formation, avec la mise à disposition de la mallette pédagogique pour les participants au module hors BF5.

La formation BF4 :

Afin d'améliorer la qualité de l'encadrement des triathlètes dans les clubs de Picardie et de faciliter la structuration des écoles de triathlon vers une labellisation 2 étoiles, la ligue met en place une aide financière pour les clubs qui portent un projet de développement impliquant la formation d'un entraîneur compétent.

- 50% de prise en charge sur les frais pédagogiques (hors frais de transport et hébergement) pour les clubs labellisés « école de triathlon 1 étoile ».
- 30% de prise en charge sur les frais pédagogique (hors frais de transport et hébergement) pour les clubs non labellisés.

La formation BF3 :

Afin d'animer et entrainer dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des pratiquant, et de faciliter la structuration des écoles de triathlon vers une labellisation 3 étoiles.

- 50% de prise en charge sur les frais pédagogiques (hors frais de transport et hébergement) pour les clubs labellisés « école de triathlon 2 étoiles »
- 30% de prise en charge sur les frais pédagogiques (hors frais de transport et hébergement) pour les clubs non labellisés.

La formation BNSSA (*et PSE1*) :

Le BNSSA est un prérequis pour la présentation à l'examen BF4. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des clubs, la Ligue propose une formation BNSSA sur une semaine bloquée lors des vacances scolaires de février. La Ligue propose une prise en charge aux coûts de formation

- 75% de prise en charge sur les frais pédagogiques (hors frais de transport et hébergement) pour les encadrants BF5, en vue de passer le BF4.
- 75% de prise en charge sur les frais pédagogiques (hors frais de transport et hébergement) si engagement en sein de l'Equipe Technique Régionale de la Ligue de Triathlon Picardie. *
- Tout candidat BNSSA ayant bénéficié d'un accompagnement financier de la part de la Ligue s'engage, sur la saison en cours ou à venir, de sa présence sur une action ligue nécessitant une surveillance aquatique (stages, manifestations, etc.)

Recyclage PSE1 :

Les personnes titulaires du BNSSA doivent recycler annuellement leur diplôme PSC1 pour être autorisé à exercer avec leur diplôme.

- 50% de prise en charge

La formation DEJEPS Triathlon :

Conformément à l'article L212-1 du Code du Sport, seuls les diplômes d'Etat permettent d'encadrer une discipline sportive contre rémunération (à temps complet ou à temps partiel). Ces diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) permettent à leur titulaire de disposer de la prérogative d'encadrement de la discipline sportive concernée contre rémunération. La Ligue

souhaite accompagner les clubs dans leur développement et la professionnalisation de leurs encadrants. Pour cela elle accorde une prise en charge financière pour la formation DEJEPS Triathlon.

- Une aide ponctuelle ETR est possible et sera étudiée sur dossier du candidat. Un DEJEPS s'inscrit dans un parcours de développement professionnel, qui exige un engagement au-delà du contexte du club.
- Remboursement à hauteur de 1500€

Formation arbitrage :

Toute personnes souhaitant s'impliquer en tant qu'arbitre seront accompagner par la ligue :

- Remboursement des frais kilométrique sur le barème bénévole (0.26€ /km)
- Prise en charge des frais de restauration (repas du midi de la journée de formation)

*Equipe Technique Régionale (ETR) :

L'ETR est un regroupement de techniciens. Elle permet de rationaliser les missions sur le territoire Picard. Elle constate, élabore et met en œuvre les actions techniques régionales. (Stages, formations, promotion, etc.)

Les actions misent en place impose une cohérence sur la stratégie technique de la ligue.

LIGUE RÉGIONALE DE TRIATHLON PICARDIE